Uniquement après école : 1 ticket post étude

```
INSCRIPTION : au Service Enfance. Hôtel de ville.
  11, rue de la station 01.39.32.66.82
COMMENT : en complétant et signant un dossier individuel de renseignements.
N'OUBLIEZ PAS : 1 justificatif de domicile - Photocopie des vaccinations du carnet de santé ou photocopie...
LES CENTRES : Les centres de loisirs proposent différents types d'accueil pour les enfants scolarisés don...
NB : Pour les enfants scolarisés en CP ayant 6 ans, vous pouvez opter entre le Centre de Loisirs maternel...
FONCTIONNEMENT
Jours d'ouverture
Du lundi au vendredi excepté les jours fériés
Horaires d'accueil
Avant l'école 7h - 8h30
Après l'école 16h30 - 19h15
Après l'étude 18h - 19h15
Mercredis et vacances
La journée 7h - 19H15
La matinée 7h - 12h ou 13h30
Après-midi 12h ou 13h30 - 19h15
INFORMATIONS PRATIQUES :
PARTICIPATION FINANCIERE
Maternelle - CP
Avant l'école ----- 1 ticket " matin "
Après l'école ----- 1 ticket " soir "
Avant et après l'école ---- 1 ticket "journée "
Mercredis et vacances :
La journée : 1 ticket marqué V+ 1 ticket repas
Le matin : 7h - 12h - 1 ticket journée
   7h - 13h30 1 ticket journée + 1ticket repas
L'après-midi :
12h-19h15 - 1 ticket 1/2 journée + 1ticket repas
13h - 19h15 - 1 ticket 1/2 journée
Du CE1 au CM2
Uniquement avant l'école : 1 ticket " matin "
Avant l'école et après l'étude : 1 ticket pré scolaire et post étude
```

La Municipalité se réserve le droit de modifier les horaires de fonctionnement des Centres de Loisirs en ...

ARRIVEE DES ENFANTS A PARTIR DE 7H

Vous devez accompagner votre enfant pour sa sécurité jusqu'aux salles d'accueil et le confier aux animate… La responsabilité du personnel n'est engagée qu'à partir du moment où vous avez remis votre enfant à son … Mercredis et Vacances :

Votre enfant doit être arrivé avant 9h ou pour 12h ou 13h30

DEPART DES ENFANTS AVANT 19H15

Votre enfant est repris au Centre :

- soit par vous-même,
- soit par des personnes dûment mandatées (Voir fiche d'inscription) devant présenter une pièce d'identit… C'est à ce moment que cesse la responsabilité du personnel.

Par ailleurs, une personne se présentant sans autorisation ne pourra en aucun cas prendre en charge votre...

VEUILLEZ AVERTIR LES ANIMATEURS DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT :

- Les personnes autorisées à prendre en charge votre enfant
- Vos coordonnées professionnelles et personnelles
- Vos coordonnées téléphoniques professionnelles et personnelles
- Votre état civil

VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Les vêtements : Ceux-ci doivent être marqués au nom de l'enfant. En cas de perte d'un vêtement ou d'un objet, le service décline toute responsabilité.

MALADIE

Si votre enfant est malade, il ne lui sera pas possible d'être accueilli au Centre. De même, si au cours …

Pathologie chronique :

A condition qu'aucune formation médicale particulière ne soit demandée, le personnel est autorisé à admin...

VEUILLEZ INFORMER SYSTEMATIQUEMENT LES ANIMATEURS SI VOTRE ENFANT SUIT UN TRAITEMENT OU UN REGIME.

Pathologie aigüe :

Le personnel d'encadrement n'est pas autorisé à administrer de traitement.

ACCIDENT

- * Les pompiers interviennent et assurent les premiers soins. Ils transportent l'enfant à l'hôpital de Mon… La famille, immédiatement prévenue, assure :
- * Le retour de l'enfant,
- * Le règlement des frais d'hospitalisation

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ...

DOSSIER D'INSCRIPTION

Renouvellement tous les ans avant septembre au Service Enfance.

Il est impératif que les dossiers soient parfaitement à jour. Toute modification doit être immédiatement…

CONGES SCOLAIRES

Une pré- inscription est obligatoire pour chaque période de vacances scolaires. Le paiement en tickets se...

Comment s'inscrire ?

Les fiches sont à retirer et à retourner soit :

- Au centre de Loisirs en priorité
- Au Service Enfance ou à la Mairie Annexe

Cette inscription devra être retournée dans les délais prévus accompagnée du nombre de tickets indiqué … Si le calendrier des dates d'inscriptions prévues n'est pas respecté, votre enfant sera noté sur liste d…

TICKETS

Remettre tous les lundis à l'animateur l'enveloppe contenant les tickets correspondant au nombre de jours…

ATTENTION

N'oubliez pas d'inscrire sur l'enveloppe et sur les tickets le nom de votre enfant.

En cas d'absence :

Période scolaire

Ceux-ci sont reportés sur la semaine suivante.

Période de vacances

Report ou restitution des tickets uniquement en cas de maladie. Dans ce cas, fournir un certificat médic...

REMARQUE

Durant les périodes de vacances, toute absence doit être signalée le plus tôt possible au responsable du … Au terme de 2 jours consécutifs d'absence non signalée, le service Enfance se réserve le droit d'annuler… Les tickets remis lors de la pré-inscription ne seront pas remboursés.

REGLES DE VIE

Le Respect

Aucune insulte ou menace, aucun geste violent à l'encontre de ses camarades ou du personnel, aucune dégra…

La Sécurité

Aucun acte de nature à porter atteinte à la sécurité du groupe ou à troubler le bon déroulement des activ…

LES SANCTIONS

Tout enfant ne respectant pas les règles de vie collective édictées pour le bon fonctionnement des Centre… En cas d'aggravation et récidive de ses actes, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prononc…

FIN DU COURS PREPARATOIRE

Votre enfant quitte le CP fin juin, il sera donc accueilli pour les vacances d'été, au centre de Loisirs …